

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 28 novembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : Néant. Absents : GARNIER Gérard, FERRAND Christophe, MEUNIER Eric, COLIN Franck, COLIN Christelle. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES

- a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	C/60621 - 2500 €	C/6419 + 10500 €
	C/60622 - 2500 €	C/70323 + 134 €
	C/611 - 1800 €	C/7062 + 2600 €
	C/61522 - 3086 €	C/7067 + 4500 €
	C/6156 - 4000 €	C/70878 + 2000 €
	C/6411 + 6500 €	C/7473 + 300 €
	C/6413 + 10000 €	C/74833 + 471 €
	C/6451 + 18800 €	C/752 + 1000 €
	C/6453 + 3900 €	C/7713 + 225 €
	C/6531 - 2500 €	C/7718 + 179 €
	C/6714 - 350 €	C/773 + 112 €
	C/7788 + 443 €	
TOTAL	22464 €	22464 €

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/2117 + 1550 €	C/024-00 + 6500 €
	C/2152 -48 + 450 €	C/10222-00 + 2905 €
	C/21571-21 + 2500 €	C/1321-43 - 13000 €
	C/2158-21 + 4000 €	C1331-43 + 14310 €
	C/2184-21 - 2500 €	
	C/2313-27 + 17500 €	
	C2313-52 - 7000 €	
	C/2313-54 - 3585 €	
	C/2315-43 - 2200 €	
TOTAL	10715 €	10715 €

ALLOCATION DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL (SUITE CHANGEMENT DE RECEVEUR MUNICIPAL EN 2013)

- a décidé, à l'unanimité, d'attribuer pour la durée du mandat du conseil Municipal, à M. Luc VOISIN, nouveau Receveur Municipal, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

- a approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions le projet de la nouvelle organisation du temps scolaire qui pourrait être appliqué à l'école de Romenay à la rentrée scolaire 2014/2015, comme suit :

- Demi-journée supplémentaire d'école le mercredi matin
- Pas de service de restaurant scolaire le mercredi midi
- 3 Heures d'activité péri-éducative réparties sur 2 journées en séances d'1 Heure 30 minutes
- Pas d'activité péri-éducative dans les salles de classe
- Service de transport scolaire à prévoir le mercredi à midi et après les activités péri-éducatives pour les 2 jours concernés
- 2 journées scolaires par semaine d'une durée de 6H (dérogation scolaire à solliciter car durée > 5H30)
- Gratuite des activités péri-éducatives mises en place
- Hypothèse d'activités péri-éducatives /d'accueil proposée (sur la base de 80 enfants) :

Nb Enfants	Type accueil	Encadrement
20	Agorespace /Salle des fêtes (Activités sportives)	1 animateur communal ou intervenant extérieur
15	Médiathèque / BCD (Activités Culturelles)	1 animateur ou intervenant extérieur
20	Musée (Activités Culturelles)	1 animateur ou intervenant extérieur
25	Garderie Périscolaire	1 surveillant (ou 2) selon l'âge des enfants
TOTAL : 80		

Les activités péri-éducatives fonctionneraient en groupes (âge /classe...) avec une rotation du type d'accueil (par exemple : le groupe n°1 débutera par une activité sportive, la seconde fois ce même groupe suivra une activité culturelle et ainsi de suite...)

MUTUELLE – PROTECTION SOCIALE DES AGENTS (GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE)

➤ DEFINITION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE A COMPTER DU 01.01.2014

- a décidé, à l'unanimité, de participer à compter du 01.01.2014 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle (modulée selon les revenus) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

➤ ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS AFFILIES A L'ACTUEL CONTRAT COLLECTIF DE LA MUTUELLE GRM AFIN DE COMPENSER LEUR PERTE DE SALAIRE SUR L'ANNEE 2013

- a donné à l'unanimité un avis favorable pour une attribution exceptionnelle aux agents titulaires et stagiaires affiliés à l'actuel contrat collectif de la mutuelle GRM afin de compenser la perte de salaire sur l'année 2013.

RECRUTEMENT DE Mme THOMAS Sylviane EN QUALITE D'AGENT STAGIAIRE A COMPTER DU 01.01.2014 (Surveillance dans le bus scolaire et au restaurant scolaire)

- a décidé, par 11 voix pour et 1 abstention, afin de recruter Mme Sylviane THOMAS en qualité de stagiaire, de créer à compter du 06.01.2014 un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe d'une durée hebdomadaire de 7H50 minutes.

- autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires audit recrutement.

PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE : AVENANT AU CONTRAT

- a décidé, à l'unanimité, le remplacement du photocopieur de la mairie et a validé la proposition de l'entreprise Votre Bureau (location évolutive d'un photocopieur CANON IR ADVANCE C5235I en remplacement du CANON IR ADVANCE C2030I repris par Votre Bureau, avec signature d'un nouveau contrat de maintenance)

IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de EXAECOM – 01960 PERONNAS d'un montant de 1789.75 € HT relatif à l'édition de 1000 brochures du bulletin municipal 2013.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DECHETTERIE DE ROMENAY AU SIVOM DU LOUHANNAIS

- a décidé, à l'unanimité, de mettre à disposition du SIVOM du Louhannais à compter du 01.01.2014, à titre gracieux, la parcelle communale cadastrée YV n°31 pour l'exploitation de la déchetterie par le SIVOM du Louhannais.

- dit que cette mise à disposition sera matérialisée par une convention.

SYDESL :

➤ RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE DU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES 3 » (PARTICIPATION COMMUNALE)

- a confirmé à l'unanimité la participation financière communale pour le raccordement au réseau électrique de la parcelle YP n°25P, dans le cadre du projet de lotissement « Les Guiblanches 3 », pour un montant de 7700 €.

➤ PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC CONCOMITANT AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE DU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES 3 » (PROJET TECHNIQUE / PLAN DE FINANCEMENT)

- a validé à l'unanimité le projet technique présenté par le SYDESL, le plan de financement ainsi que la contribution communale d'un montant estimatif de 1200 € HT.

CIMETIERE COMMUNAL : MODIFICATION DE LA DELIBERATION ET DU REGLEMENT – SCHELLEMENT DES URNES SUR CAVEAUX OU CONCESSIONS EN PLEINE TERRE / DEPOT DES URNES DANS CAVEAUX OU CONCESSIONS EN PLEINE TERRE

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente d'éléments complémentaires de la part de la Sous-Préfecture d'Autun.

ACTIVITE « HIP HOP » ORGANISEE PAR G. RENOUD LES 28 ET 29.10.2013 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRAIN DE L'INTERVENANT POUR 63.20 € TTC

- a décidé à l'unanimité de rembourser à l'intervenant (M. Julien FIOSSONANGAYE) les frais de train relatifs à son intervention, pour un montant total de 63.20 €.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à procéder audit remboursement.

ARRETE PREFECTORAL DU 08.11.2013 FIXANT DES PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES A LA SOCIETE GUILLOT COBRED A SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROMENAY (Rejets, bruits...)

- a pris connaissance dudit arrêté préfectoral.

PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DE MACON DU 29.10.2013 :

➤ CONSTRUCTION D'UN CENTRE EQUESTRE / MANEGE A CHEVAUX (Mme BIOLLAY Marjolaine)

- a pris connaissance de l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité.

➤ **AMENAGEMENT DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ACCUEIL DES SERVICES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – AMENAGEMENT DE LA SALLE CHEVAUCHET – AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

- a pris connaissance de l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité.

DEMANDE DE LA SOCIETE DES ARTS DE ROMENAY POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE LA GALERIE DU MUSEE POUR 2014

- a donné à l'unanimité un avis favorable pour la reconduite de la mise à disposition dudit local à la Société des Arts pour la saison 2014.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. GEOFFROY Mathieu et Mme BERNISSON Amélie pour la construction d'une maison individuelle de 160m² au lieudit « Corcelles ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par M. GEOFFROY Mathieu et Mme BERNISSON Amélie pour la construction d'un garage au lieudit « Corcelles ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la nouvelle demande de permis de construire déposée par M. RATTORAY Christian pour la construction d'un abri pour voitures et bois de chauffage au lieudit « Le Grand Biolay ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. RAJAUD Etienne pour des travaux de peinture sur portail et barrières extérieurs au lieudit « La Troffeta – 10 Rue des Hôtelets ».

- a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Nicolas GILLES pour la propriété des Consorts VOISIN Marielle située au lieudit « Les Hôtelets ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- des devis de la SDEI pour la suppression / le remplacement de poteaux incendie.

- du projet de manifestation sportive cycliste le 17.08.2014 organisée par le Vélo Club Louhannais (le conseil municipal a décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention financière).

- du bilan des visites au Musée de la Ferme du Champ Bressan pour la saison 2013.

- du compte-rendu de l'audience du 21.11.2013 au Tribunal d'Instance de Macon pour l'affaire MACCARD Raoul (Résiliation de bail, expulsion et paiement)

- de la modification du contrat de travail de Mme FRESNEAU Chantal (12H30 hebdomadaires contre 9H hebdomadaires initialement).

- de l'avis favorable de la CDCEA sur le projet de PLU de Romenay.

- de la date du prochain conseil municipal (jeudi 19.12.2013).

- du courrier de la DRAC de Bourgogne nous informant que le dossier de la Ferme de La Train sera examiné par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites dans sa séance du 10.12.2013 en vue d'une éventuelle protection au titre des monuments historiques.

- de la réunion de la Communauté de Communes prévue le jeudi 5 décembre 2013 à 19H à ROMENAY – salle socio-culturelle.

- de l'email de M. GUILLAUME – EHPAD nous informant que la Caisse des Dépôts et Consignations n'accepte pas la délibération relative à la garantie d'emprunt (nécessité d'indiquer le taux exact qui n'est pas encore fixé).

- de la problématique liée à la propriété de M. BILLON Gérard au « Petit Biolay » (n'existe plus au cadastre).

- du courrier de riverains sollicitant des travaux afin d'aménager le quartier des arts (réfection de chaussée abîmée + installation de bacs à fleurs pour limiter le stationnement à proximité des maisons).

- des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la construction d'un nouvel EHPAD au Champ Bressan et la réhabilitation des sanitaires + aménagement de l'ancienne bascule pour création d'un point accueil tourisme

- de l'email du SIVOM du Louhannais (Règlement de collecte du SIVOM + règlement des déchetteries + planning des tournées au 01.01.2014)

- du montant de la contribution 2014 de la commune de Romenay au SDIS (50783 €)

- de l'email de la Direction Générale des Finances Publiques concernant les montants de la CVAE (2013 et 2014).

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT**

